

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 23-oct.-2014 Date de révision 09-févr.-2024 Numéro de révision 11

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit: <u>Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether</u>

Cat No.: 188750000; 188751000; 188758000

Formule moléculaire C H3 Li

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

**Utilisations déconseillées** Pas d'information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific

Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road,

Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11 e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

ACR18875

## Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### **Dangers physiques**

Liquides inflammables

Catégorie 1 (H224)

Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Catégorie 1 (H260)

Liquides pyrophoriques

Catégorie 1 (H250)

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 4 (H302)

Catégorie 1 B (H314)

Catégorie 1 (H318)

Catégorie 3 (H336)

#### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

#### **Danger**

#### Mentions de danger

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H250 - S'enflamme spontanément au contact de l'air

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Conseils de prudence

P231 + P232 - Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P302 + P334 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

## Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P402 + P404 - Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé

#### 2.3. Autres dangers

Toxique pour les vertébrés terrestres Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Lithium, methyl-	917-54-4	EEC No. 213-026-4	4.5-5.5	Pyr. Sol. 1 (H250) Water-react. 1 (H260) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) (EUH014)
Oxyde de diéthyle	60-29-7	EEC No. 200-467-2	ca 95	Flam. Liq. 1 (H224) Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H336) (EUH019) (EUH066)

Composants	No REACH.	
Lithium, methyl-	01-2120065574-52	
Éther éthylique	01-2119535785-29	

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche avec de

l'eau. Si possible, donner à boire du lait ensuite.

Inhalation Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Transporter la

victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter

immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures **de premiers secours** de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Le produit est une matière

## Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec. Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure. La présente matière est plus légère que l'eau et elle est insoluble dans l'eau. L'utilisation d'eau peut facilement propager l'incendie dans des lieux où l'eau ne peut être contenue. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Eau. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Réactif avec l'eau. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Dégage des gaz inflammables au contact de l'eau. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Peroxydes, Méthane.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Les vapeurs sont plus denses que l'air et peuvent se répandre le long des sols. Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Mettre en place une ventilation adaptée. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Si l'on craint une production de peroxyde, ne pas ouvrir ni déplacer le récipient. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger de la lumière du jour. Réfrigérateur/inflammables. Les conteneurs doivent être datés lors de leur ouverture et testé périodiquement pour la présence de peroxydes. Vérifier régulièrement les niveaux d'inhibiteur afin de maintenir les niveaux de peroxyde sous 1 %. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de l'eau ou de l'air humide. Conserver à l'écart des agents oxydants. Purger les fûts ouverts avec de l'azote avant de les refermer hermétiquement. En cas de formation de cristaux dans un liquide peroxydable, la peroxydation peut s'être produite et le produit doit être considéré comme étant extrêmement dangereux. Dans ce cas, le conteneur doit être ouvert à distance par des professionnels. Conserver sous atmosphère inerte. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Lieu pour matière corrosive.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 4.2 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Oxyde de diéthyle	TWA: 100 ppm (8h)	STEL: 200 ppm 15 min	TWA / VME: 100 ppm (8	TWA: 100 ppm 8 uren	STEL / VLA-EC: 200
	TWA: 308 mg/m <sup>3</sup> (8h)	STEL: 620 mg/m <sup>3</sup> 15	heures). restrictive limit	TWA: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	ppm (15 minutos).
	STEL: 200 ppm (15min)	min	TWA / VME: 308 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm 15	STEL / VLA-EC: 616
	STEL: 616 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm 8 hr	(8 heures). restrictive	minuten	mg/m <sup>3</sup> (15 minutos).
	(15min)	TWA: 310 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	limit	STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA / VLA-ED: 100
			STEL / VLCT: 200 ppm.	minuten	ppm (8 horas)

Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

Composant   Italie		1	<u> </u>			T14/4 () # 4 ED 000
Composant   Italie				restrictive limit		TWA / VLA-ED: 308
Composant   Italie						mg/m³ (8 horas)
TWA- 0.2 mg/m² (8				mg/ms. restrictive iimit		
TWA: 0.2 mg/m² (8	Composant	Italia	Allomogno	Portugal	Los Poys Pos	Finlande
Stunden), MAK   Introgranic compounds, except Lithium and strong initiant Lithium compounds such as Lithium hydrick, Lithium hydroxide, Lithium hydroxide, Lithium hydroxide, Lithium hydroxide, Lithium hydroxide, Lithium hide, Lithium hide		Italie		Portugai	Les Pays-bas	riniande
Composant   Comp	Littliain, methyl-					
Composant   Autriche   Danemark   Suisse   Pologne   TWA: 308 mg/m³ 8 turen   TWA: 200 ppm 8 timent   MAK-TZGW: 200 ppm 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 200 ppm 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 200 ppm 15 minutter   STEL: 200 ppm 15 minutter   STEL: 200 ppm 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 200 ppm 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15						
Composant   Comp						
Composant   Comp			strong irritant Lithium			
Nydride, Lithium   Nydroxide, Nydro			compounds such as			
Danemark						
Danemark						
Day   Composant						
Autricha   Composant   Compo						
Composant						
TWA: 100 ppm 8 ore.   TIMW: 400 ppm (8   Stunden), AGW						
Time Weighteid Average   TWA: 308 mg/m³ 8 or exposure factor 1   TWA: 200 mg/m³ 6   STEL: 200 ppm 15   minuti. Short-term   STEL: 616 mg/m³ 15   TWA: 400 ppm (8   Stunden). MAK   TWA: 1200 mg/m³ (8   Stunden). MAK   TWA: 100 ppm 8   TWA: 100 ppm 8   TWA: 100 ppm 8   TWA: 100 ppm 8   Stunden   TWA: 308 mg/m³ (8   Stunden). TWA: 308 mg/m³ (8   STEL: 200 ppm 15   TWA: 308 mg/m³ (8   TWA: 30	Oxvde de diéthyle	TWA: 100 ppm 8 ore.		STEL: 200 ppm 15	STEL: 616 ma/m <sup>3</sup> 15	TWA: 100 ppm 8
TWA: 308 mg/m³ 8 ore.   Time Weighted Average   Water age   Wate	<i>Ony ao ao alon 1910</i>					tunteina
STEL: 200 ppm 15				STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 310 mg/m <sup>3</sup> 8
Minuti. Short-term   STEL: 616 mg/m³ 15   Mrx 400 ppm (8 Stunden). MAK   TWA: 1200 mg/m³ (8 Stunden). MAK   Höhepunkt: 1200 mg/m³ (9 Stell: 616 mg/m³ (9 Stunden). MAK   Höhepunkt: 1200 mg/m³ (9 Stell: 616 mg/m³ (15 Minuten). MAK-KZGW: 600 mg/m³ (15 Minuten). MAK-KZGW: 600 mg/m³ (15 Minuten). MAK-TMW: 100 ppm 8 Stunden   Stunden   TWA: 309 mg/m³ 8 Stunden   Stunden   TWA: 1200 mg/m³ 8 Stunden   Stell: 200 ppm 15 minutter   Stell: 200 ppm 8 hr. TWA: 308 mg/m³ 8 Stunden   Stell: 200 ppm 15 minutama.   Stell: 616 mg/m³ 15 minutama.   St						tunteina
STEL: 616 mg/m³ 15   TWA: 400 ppm (8   Stunden). MAK   Höhepunkt: 1200 mg/m³ (8   STEL: 400 ppm 15   Minuten   TWA: 309 mg/m³ 8   Bimer   MAK-KZGW: 200 ppm 8   STEL: 616 mg/m³ 15   Minuten   MAK-TMW: 100 ppm 8   STEL: 200 ppm 15   Minuten   TWA: 300 mg/m³ 8   Stunden   TWA: 100 ppm 8   STEL: 200 ppm 15   STEL: 200 ppm 15   STEL: 616 mg/m³ 15   TWA: 100 ppm 8   STEL: 200 ppm 15   STEL: 200 ppm 15   STEL: 200 ppm 15   STEL: 616 mg/m³ 15   TWA: 100 ppm 8   STEL: 200 ppm 15   STEL: 616 mg/m³ 15   STEL: 616 mg/m³ 15   STEL: 616 mg/m³ 15   STEL: 616 mg/m³ 15   STEL: 200 ppm 15   STEL: 616 mg/m³ 15   STEL: 200 ppm 15   ST						STEL: 200 ppm 15
Marcon   M				_		minuutteina
TWA: 1200 mg/m³ (8   Stunden). MAK   Höhepunkt: 1200 mg/m³				noras		STEL: 620 mg/m³ 15
Composant		minuti. Short-term				minuutteina
Composant						
Höhepunkt: 1200 mg/m³   Suisse   Pologne   TWA: 100 ppm 8 timer   TWA: 200 mg/m³ 15 minutter   STEL: 616 mg/m³ 15 minutter   STEL: 610 mg/m³ 15 minutter						
MAK-KZGW: 200 ppm						
MAK-KZGW: 200 ppm						
TWA: 309 mg/m³ 8 timer   STEL: 1200 mg/m³ 15   TWA: 300 mg/m³ 8 timer   STEL: 1200 mg/m³ 15   Minuten   TWA: 300 mg/m³ 8   Stunden   TWA: 300 mg/m³ 8   Stunden   TWA: 400 ppm 8   Stunden   TWA: 400 ppm 8   Stunden   TWA: 400 mg/m³ 8   STEL: 200 mg/m³ 8   STEL: 200 mg/m³ 8   STEL: 616 mg/m³ 1   STEL: 500 mg/m³   STEL: 616 mg/m³ 15   minutites   STEL: 200 ppm 1   STEL: 500 mg/m³   STEL: 500 m						Norvège
MAK-KZGW: 600 mg/m³	Oxyde de diéthyle				_	TWA: 100 ppm 8 timer
TWA: 100 ppm 8   Stunden						TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> 8 time
MAK-TMW: 100 ppm 8   Stunden						STEL: 150 ppm 15 minutter. value
Stunden   MAK-TMW: 300 mg/m³ 8   Stunden   Stunden   TWA: 1200 mg/m³ 8   Stunden   Stell: 200 ppm   Stell: 616 mg/m³   Stell: 200 ppm   Stell: 616 mg/m³   Stell: 200 ppm   Stell: 616 mg/m³   Stell:					godzinach	calculated
Composant   Bulgarie   Croatie   Irlande   Chypre   F						STEL: 375 mg/m <sup>3</sup> 15
Composant         Bulgarie         Croatie         Irlande         Chypre         F           Oxyde de diéthyle         TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL : 200 ppm STEL : 201 ppm STEL : 616 mg/m³         TWA-GVI: 100 ppm 8 satima. STEL-KGVI: 308 mg/m³ 8 satima. STEL-KGVI: 200 ppm 15 minutama.         TWA: 100 ppm 8 satima. STEL: 616 mg/m³ 15 minutama.         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 100 ppm 8 min         TWA: 100 ppm 8 sTEL: 500 ppm         TWA: 308 mg/m³ 8 sTEL: 200 ppm 15 min STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutities.         STEL: 616 mg/m³ 15 minutities.         STEL: 616 mg/m³ 15 minutities.         STEL: 616 mg/m³ 15 minutities.         STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ 17WA: 100 ppm 8 sTEL: 616 mg/m³ 17WA: 100 ppm 8 sTEL: 616 mg/m³ 17WA: 100 ppm 19RD STEL: 616 mg/m³ 17WA: 308 mg/m³ 8 STEL: 200 ppm 15         TWA: 100 ppm 17WA: 100 ppm 10RD STEL: 616 mg/m³ 17WA: 308 mg/m³ 8 STEL: 200 ppm 15         TWA: 100 ppm 10RD STEL: 616 mg/m³ 17WA: 308 mg/m³ 8 STEL: 200 ppm 15         TWA: 100 ppm 10RD STEL: 200 ppm 15         STEL: 200 ppm 15         TWA: 100 ppm 10RD STEL: 200 ppm 15         STEL: 200 ppm 15         TWA: 100 ppm 10RD STEL: 200 ppm 15         STEL:		MAK-TMW: 300 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> 8		minutter. value
Oxyde de diéthyle         TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL : 200 ppm STEL : 200 ppm STEL : 616 mg/m³         TWA-GVI: 100 ppm 8 satima. TWA-GVI: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 100 ppm 8 STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 200 ppm 8         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 10         STEL: 616 mg/m³ 10         STEL: 616 mg/m³ 10         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 10         TWA: 1		8 Stunden		Stunden		calculated
Oxyde de diéthyle         TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL : 200 ppm STEL : 200 ppm STEL : 616 mg/m³         TWA-GVI: 100 ppm 8 satima. TWA-GVI: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 100 ppm 8 STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 500 ppm STEL: 500 ppm STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 308 mg/m³ 8 hr. STEL: 616 mg/m³ 15         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 100 ppm 8         STEL: 616 mg/m³ 15         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 10         TWA: 100 ppm 10 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>						
TWA: 308 mg/m³   STEL: 200 ppm   STEL: 616 mg/m³   STEL: 200 ppm   STEL: 616 mg/m³						République tchèque
STEL : 200 ppm   STEL : 616 mg/m³   TWA-GVI: 308 mg/m³ 8   STEL : 200 ppm 15 min   STEL : 616 mg/m³ 15 minutama.   STEL-KGVI: 200 ppm 15 min   STEL: 616 mg/m³ 15 minutama.   STEL-KGVI: 616 mg/m³ 8 hr	Oxyde de diéthyle					TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> 8
STEL : 616 mg/m³   Satima.   STEL-KGVI: 200 ppm   15 minutama.   STEL-KGVI: 616 mg/m³   15 minutama.   STEL-KGVI: 616 mg/m³   15 minutama.   STEL-KGVI: 616 mg/m³   15 minutama.   STEL : 500 ppm   STEL: 616 mg/m³   15 percekben. CK   STEL: 200 ppm 15 min   STEL: 200 ppm 15 minutites.   STEL: 616 mg/m³   15 min						hodinách.
STEL-KGVI: 200 ppm						Ceiling: 600 mg/m <sup>3</sup>
Tomposant		STEE. OTO HIG/III			TWA. 300 Hig/III	
STEL-KGVI: 616 mg/m³   15 minutama.   STEL: 500 ppm   STEL: 616 mg/m³ 15 percekben. CK   TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.   STEL: 200 ppm 15 min   STEL: 616 mg/m³ 15 percekben. CK   TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.   STEL: 200 ppm 15 min   STEL: 616 mg/m³ 15 percekben. CK   TWA: 308 mg/m³ 8 orában. AK   lehetséges borön keresztüli felszívódás   STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.   STEL: 616 mg/				""""		
Composant         Estonie         Gibraltar         Grèce         Hongrie           Oxyde de diéthyle         TWA: 100 ppm 8 tundides.         TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.         TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.         TWA: 1200 mg/m³ TWA: 12						
Oxyde de diéthyle         TWA: 100 ppm 8 tundides.         TWA: 100 ppm 8 tundides.         TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.         TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.         TWA: 200 ppm 15 min STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.         STEL: 616 mg/m³						
Oxyde de diéthyle         TWA: 100 ppm 8 tundides.         TWA: 100 ppm 8 tundides.         TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.         TWA: 308 mg/m³ 8 tundides.         TWA: 200 ppm 15 min STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.         STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.         STEL: 616 mg/m³			r			
tundides. TWA: 308 mg/m³ 8 tundides. STEL: 200 ppm 15 min STEL: 616 mg/m³ 15 minutites. STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.  Composant  Co						Islande STEL: 200 ppm
TWA: 308 mg/m³ 8   STEL: 200 ppm 15 min   STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.   STEL: 616 mg/m	Oxyde de dietnyle					STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m <sup>3</sup>
tundides.  STEL: 200 ppm 15 minutites. STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.  STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.  TWA: 1200 mg/m³ orában. ÅK lehetséges borön keresztüli felszívódás  Composant  Lettonie  Cyde de diéthyle  STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ IPRD TWA: 100 ppm 8 STEL: 616 mg/m³ TWA: 100 ppm IPRD STEL: 616 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ BTEL: 200 ppm 15  STEL: 616 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ BTEL: 200 ppm 15		I .				TWA: 100 ppm 8
STEL: 200 ppm 15 minutites. STEL: 616 mg/m³ 15 minutites.  Composant Lettonie Lituanie Luxembourg Malte  Oxyde de diéthyle STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ IPRD TWA: 100 ppm 8 TWA: 308 mg/m³ IPRD Stunden TWA: 308 mg/m³ TWA: 100 ppm 15 STEL: 616 mg/m³ TWA: 100 ppm 15 STEL: 616 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm 15		ı				klukkustundum.
Composant         Lettonie         Lituanie         Luxembourg         Malte           Oxyde de diéthyle         STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³         TWA: 308 mg/m³ IPRD TWA: 100 ppm IPRD STEL: 616 mg/m³         TWA: 100 ppm 8 STEL: 616 mg/m³         TWA: 308 mg/m³ BRD TWA: 308 mg/m³ BTEL: 616 mg/m³         TWA: 308 mg/m³ BTEL: 200 ppm 15         TWA: 308 mg/m³ BTEL: 200 ppm 15		I .		· · · <del>g</del> · · · ·		TWA: 308 mg/m <sup>3</sup> 8
Composant         Lettonie         Lituanie         Luxembourg         Malte           Oxyde de diéthyle         STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³         TWA: 308 mg/m³ IPRD TWA: 100 ppm IPRD TWA: 100 ppm IPRD STEL: 616 mg/m³         TWA: 308 mg/m³ 8 STEL: 200 ppm 15         TWA: 308 mg/m³ 8 STEL: 200 ppm 15		minutites.				klukkustundum.
Composant         Lettonie         Lituanie         Luxembourg         Malte           Oxyde de diéthyle         STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³         TWA: 308 mg/m³ IPRD TWA: 100 ppm IPRD STEL: 616 mg/m³         TWA: 100 ppm 8 Stunden         TWA: 308 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm 15		ı				
Oxyde de diéthyle         STEL: 200 ppm         TWA: 308 mg/m³ IPRD         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 8         TWA: 308 mg/m³ TWA: 100 ppm 8         TWA: 308 mg/m³ TWA: 30		minutites.				
Oxyde de diéthyle         STEL: 200 ppm         TWA: 308 mg/m³ IPRD         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 8         TWA: 100 ppm 8         TWA: 308 mg/m³ TWA: 100 ppm 8         TWA: 308 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm 15	Composit	Lottonia	Lituania	Luvombo	Malta	Doumania
STEL: 616 mg/m³						Roumanie TWA: 100 ppm 8 ore
TWA: 100 ppm   STEL: 616 mg/m³   TWA: 308 mg/m³ 8   STEL: 200 ppm 15	Oxyde de dietriyle					TWA: 100 ppm 8 ore
						STEL: 200 ppm 15
TWA. 300 HIQ/HP   STEE. 200 DDH   Stunden   Hillian		TWA: 308 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm	Stunden	minuti	minute
			: FF			STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15
Minuten minuti						minute
STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15						
Minuten				STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15		
Composant Russie République slovaque Slovénie Suède				Minuten		Turquie

#### Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

0:	kyde de diéthyle	TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> 2469	Ceiling: 616 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm 8 urah	Binding STEL: 200 ppm	TWA: 100 ppm 8 saat
		MAC: 900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm	TWA: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	15 minuter	TWA: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
			TWA: 308 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm 15	Binding STEL: 616	STEL: 200 ppm 15
			_	minutah	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	dakika
				STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15	TLV: 100 ppm 8 timmar.	STEL: 616 mg/m <sup>3</sup> 15
				minutah	NGV	dakika
					TLV: 308 mg/m <sup>3</sup> 8	
					timmar. NGV	

#### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Oxyde de diéthyle				DNEL = 44mg/kg
60-29-7 ( ca 95 )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Oxyde de diéthyle 60-29-7 ( ca 95 )		DNEL = 616mg/m <sup>3</sup>		DNEL = 308mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

	Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
1	Oxyde de diéthyle	PNEC = 2mg/L	PNEC = 9.14mg/kg	PNEC = 1.65 mg/L	PNEC = 4.2mg/L	PNEC = 0.66mg/kg
1	60-29-7 ( ca 95 )		sediment dw			soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Oxyde de diéthyle 60-29-7 ( ca 95 )	PNEC = 0.2mg/L	PNEC = 0.914mg/kg			
00 23 7 ( 00 30 )		sediment dw			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Mesures techniques**

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

## Équipement de protection individuelle

Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des		nps de Épaisseur o sage gants	des La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc r Viton (R)	recomma	r les - andations bricant	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles. Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron conforme au EN371 ou Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au

EN14387

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

D'après les données d'essai

Liquide

filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

**Aspect** Jaune Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible Inflammabilité (Liquide) Extrêmement inflammable

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair -17 °C / 1.4 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Ha Viscosité

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune information disponible Aucune donnée disponible

#### Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

Hvdrosolubilité Aucune information disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Oxyde de diéthyle 0.82

Pression de vapeur 570 mbar @ 20 °C

Densité / Densité 0.700

Densité apparente Sans objet Liquide Densité de vapeur Aucune information disponible (Air = 1.0)

Sans objet (liquide) Caractéristiques des particules

#### 9.2. Autres informations

Formule moléculaire CH3Li Masse molaire 21.98

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air Propriétés explosives Substances et mélanges qui, au Le gaz dégagé s'enflamme spontanément

contact de l'eau, dégagent des gaz

inflammables

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Peut former des peroxydes explosifs. Réagit violemment au contact de l'eau. Sensible à l'humidité. Sensible à l'air. Forme des peroxydes avec l'air. Ne pas distiller ni laisser à évaporer. Pyrophorique : spontanément inflammable dans l'air.

Gas(es) = Méthane

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune information disponible. Aucune information disponible. Réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. A protéger de l'eau. Exposition à l'air. Exposition à la lumière. Produits incompatibles.

Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Eau. Acides forts, Alcools, Chlore, L'oxygène, Peroxydes, Métaux,

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Peroxydes. Méthane.

#### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 4

Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Oxyde de diéthyle	1215 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit)	32000 ppm (Rat) 4 h

Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée;

Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Peau

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

répétée;

Aucune donnée disponible

Organes cibles Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Ne pas jeter les résidus à l'égout. .

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Oxyde de diéthyle	LC50: > 10000 mg/L, 96h static	EC50 = 165 mg/L/24h	
	(Lepomis macrochirus)	_	

#### Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

	LC50: = 2560 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		
--	---	--	--

Composant	Microtox	Facteur M
Oxyde de diéthyle	EC50 = 5600 mg/L 15 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance** 

Aucune information disponible Une persistance est peu probable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Oxyde de diéthyle	0.82	Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les Emballages contaminés

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques Le code européen des déchets

aux produits, mais aux applications.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

> laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes

aquatiques.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN3394

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE ORGANOMÉTALLIQUE LIQUIDE PYROPHORIQUE, HYDRORÉACTIVE

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.2

transport

Classe de danger subsidiaire 4.3 14.4. Groupe d'emballage I

ADR

14.1. Numéro ONU UN3394

MATIÈRE ORGANOMÉTALLIQUE LIQUIDE PYROPHORIQUE, HYDRORÉACTIVE 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.2

transport

Classe de danger subsidiaire 4.3 14.4. Groupe d'emballage I

INTERDIT POUR TRANSPORT IATA IATA

14.1. Numéro ONU UN3394

MATIÈRE ORGANOMÉTALLIQUE LIQUIDE PYROPHORIQUE, HYDRORÉACTIVE, 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU INTERDIT POUR TRANSPORT IATA

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.2

transport

Classe de danger subsidiaire 4.3 14.4. Groupe d'emballage Ι

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

Pas de précautions spéciales requises. 14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac

Non applicable, les produits emballés conformément aux instruments de

I'OMI

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

	Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Ī	Lithium, methyl-	917-54-4	213-026-4	-	-	Х	X	KE-24321	Х	X
ſ	Oxyde de diéthyle	60-29-7	200-467-2	-	-	Х	Х	KE-27690	X	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Lithium, methyl-	917-54-4	Х	ACTIVE	-	X	X	X	X
Oxyde de diéthyle	60-29-7	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	Х

#### Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant		REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Lithium, methyl-	917-54-4	-	-	-
Oxyde de diéthyle	60-29-7	-	-	-

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Lithium, methyl-	917-54-4	Sans objet	Sans objet
Oxyde de diéthyle	60-29-7	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

#### Réglementations nationales

#### Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Lithium, methyl-	WGK1	
Oxyde de diéthyle	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Oxyde de diéthyle	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)		Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Oxyde de diéthyle 60-29-7 ( ca 95 )	(10014.01)	Group I	cause

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H250 - S'enflamme spontanément au contact de l'air

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

#### Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation 23-oct.-2014 Date de révision 09-févr.-2024 Sommaire de la révision Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. REGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du

Methyllithium, 1.6 M solution in diethyl ether

Date de révision 09-févr.-2024

## règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité